

PalabraeS

Quand les femmes s'organisent pour leur protection sociale au Nord et au Sud

Belgique - Sénégal - Bolivie





Chômage : création d'un fonds rotatif

Accueil des enfants : allocations familiales ou politique familiale





Pension pour toutes

Pension : pour des lois sur les pensions en faveur des femmes !

© Clarice

Introduction

Au Nord comme au Sud, des femmes se mobilisent pour améliorer leur protection sociale.

« Le Monde selon les femmes » (Belgique) a donné la parole à trois organisations : « Les FPS (Femmes Prévoyantes Socialistes) » (Belgique), « REMTE » (Bolivie) et « Oyofal Paj » (Sénégal).

Celles-ci ont identifié des enjeux liés à la protection sociale dans leur pays. Elles ont ensuite décrit les stratégies qu'elles mettent en place pour y faire évoluer la protection sociale.

Mais qu'est ce que la protection sociale ?
La protection sociale englobe l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus et aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux. « La sécurité sociale est un droit humain. » (Organisation Internationale du Travail).
Sept « piliers » de la protection sociale sont identifiés : les soins de santé, les allocations de chômage, les allocations familiales, les pensions, la couverture en cas d'accident du travail, de maladie professionnelles et les congés payés.

Partout dans le monde, des femmes vivent des situations précaires. Elles sont plus massivement touchées que les hommes car elles sont soit complètement à la charge de leur mari, soit disposent de revenus nettement inférieurs. Ce sont pourtant elles qui assurent en grande partie les soins à la famille. Cette infériorité sociologique, la dépendance juridique et la situation de fragilité économique amènent souvent les femmes à être les premières bénéficiaires du système de protection sociale. Son bon fonctionnement est donc un enjeu fondamental pour elles.

Les enjeux ne sont pas identiques au Sénégal, en Belgique ou en Bolivie. Nos partenaires ont souhaité évoquer les soins de santé, le chômage, les allocations familiales et les pensions.
Sans pouvoir donner une vision exhaustive de la situation de la protection sociale dans le monde, nous mettons ici en lumière ce qui touche les femmes au Sud et au Nord.

Oyofal Paj

Accès aux soins : consultations pré et post natales

Il y a beaucoup de décès suite aux accouchements parce que les femmes n'ont pas toujours accès aux consultations pré et post natales.

consultations

© Clarice

Sénégal



la situation

- Certaines femmes, parce qu'elles ne sont pas informées et/ou qu'elles ne se considèrent pas comme malades, **ne se font pas suivre par un médecin ou une sage femme durant leur grossesse.**

- Les femmes qui n'ont pas été suivies durant leur grossesse doivent accoucher à domicile parce que **les structures sanitaires refusent d'accoucher les femmes n'ayant pas été suivies.**

- Les matrones/sages femmes traditionnelles font des accouchements à domicile mais **manquent de matériel et de formation** en cas de complication.

- Dans certaines régions isolées, ce sont essentiellement des infirmiers qui se déplacent. Or **les femmes et leur mari refusent d'être suivis par un homme accoucheur.**

- **L'accouchement à domicile entraine des risques d'infections néonatales**. Il n'y a pas de matériel de diagnostic, il existe donc davantage de risque de mortalité infantile et les femmes risquent elles-mêmes des carences, des œdèmes, des éclampsies.

- Certaines **routes** vers les postes de santé sont **impraticables** et il manque de véhicules pour évacuer les femmes qui accouchent.

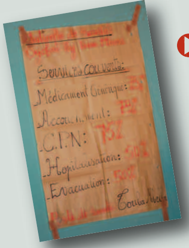


LES STRATÉGIES

« Quand je suis enceinte, je dois respecter mes 4 consultations pré et postnatales »



- **Un réseau de mutuelles de proximité s'est formé en 2005.** Actuellement, ce réseau compte 14 mutuelles. Dans chacune de celles-ci, les adhérents payent une cotisation mensuelle qui leur donne droit (ainsi qu'à leur famille) à une assistance financière pour l'achat de médicaments ou pour se faire soigner (maladie, accident, accouchement).



- **La mutuelle prend en charge 75 % des consultations pré et post natales** (consultation, médicament, échographie, analyses, accouchement, évacuation et hospitalisation, si nécessaire).

« Je suis « femme malade », je dois aller à l'hôpital, j'y vais ! »

- **La mutuelle prend en charge les trois quarts de tous les frais liés à l'accouchement.**



- Grâce au plaidoyer de la société civile, **la césarienne est gratuite** à Kaolack !

- La mutuelle veut **impliquer tous les acteurs au sein des structures sanitaires**, par exemple, les « badianou gor » (des femmes ayant déjà accouché qui aident leurs amies, voisines, dans le suivi de la grossesse) ; grâce à cela une dynamique communautaire se crée.

- Après l'accouchement, **les soins de suivis pour l'enfant sont pris en charge à 100 %.**

- **La prise en charge du paludisme est totale.** L'Etat assure la gratuité des moustiquaires imprégnées de produit anti-moustique pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans.



- Le réseau des mutuelles de santé **sensibilise les femmes à se faire suivre durant leur grossesse et après l'accouchement.**

« Grâce à la mutuelle, je respecte mon calendrier de visites »



- Les hommes sont plus motivés à payer les cotisations de mutuelle quand leur femme est enceinte. En général, ce sont les femmes qui cotisent plus régulièrement.

- Le réseau des mutuelles organise des causeries, des mobilisations sociales, des forums, des visites à domicile, des échanges dans les radios communautaires et un groupe de théâtre pour informer de leur travail.

« Sur 10 femmes, seules 4 ou 5 femmes vont consulter car elles ne connaissent pas les risques »

consultations

Le respect des consultations pré et post natales réduit la mortalité maternelle.



FPS

Les congés parentaux, c'est aussi pour les papas !

Aujourd'hui, davantage d'hommes souhaitent s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants.



Belgique



la situation

- Les stéréotypes de l'homme au travail et de la femme au foyer sont toujours d'actualité.

- **L'articulation vie professionnelle/vie familiale** reste une affaire de femmes.

- Aujourd'hui, **davantage d'hommes souhaitent s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants** tout en menant de front leur carrière professionnelle. Et si travailler pour subvenir aux besoins de leur famille reste une composante importante de l'identité masculine, ce n'est plus la valeur principale pour un nombre croissant d'entre eux.

- **Malgré cette évolution des mentalités, les mères** se sont conditionnées -quasi automatiquement- à **freiner leur carrière en cas de naissance ou d'adoption.** Tandis que la place des hommes dans la cellule familiale reste difficile à trouver, même quand leur conjointe leur laisse assez d'espace.

- Reflétant l'évolution des mentalités, plusieurs changements ont été apportés, ces dernières années, à la législation sur les congés : le congé de paternité fait l'objet d'une protection contre le licenciement. Il est également, depuis peu, accessible au co-parent.
  Suite à une directive européenne, **le congé parental est passé de 3 à 4 mois.**

- De **plus en plus de papas prennent leur congé de paternité de 10 jours.** Les chiffres sont encourageants également pour le congé parental où le nombre d'hommes qui en font usage est en augmentation.

- **Le faible revenu reste un frein au congé parental.** Peu de pères peuvent se permettre de prendre un congé parental : la perte de revenus est trop importante parce que le forfait alloué/l'allocation forfaitaire est trop faible (souvent le salaire du père est plus élevé que celui de la mère).

- L'investissement des hommes dans la prise en charge des tâches domestiques et familiales est un moyen pour arriver à une meilleure égalité professionnelle et, plus largement, pour atteindre **l'égalité entre hommes et femmes.** C'est également un facteur d'équilibre pour les enfants.

LES STRATÉGIES

- **Informer** : les FPS ont diffusé une brochure : mode d'emploi des congés parentaux à l'usage de tous les papas.

- **Sensibiliser** par une large campagne « papas, osez l'aventure ! » pour inciter les pères à prendre un congé parental et création d'une exposition « les papas assurent ». Cette exposition itinérante met en évidence l'investissement des pères dans les soins et l'éducation des enfants. Elle est également l'occasion de développer des animations sur la thématique.



- **Analyser** : contribuer à l'analyse critique des politiques mises en œuvre et de leur impact sur le terrain, identifier et relayer les besoins émergeants.



Mener un plaidoyer politique :

« Papas, osez l'aventure ! »

- **Congé de maternité** : les maladies survenant dans les semaines qui précèdent l'accouchement ne doivent plus avoir pour effet de raccourcir le congé de maternité.

- **Congé de paternité** : la durée du congé de paternité doit être doublée et il doit être rendu obligatoire.



- **Congé parental** : afin d'inciter plus de pères à y avoir recours, l'indemnisation du congé parental doit cesser d'être forfaitaire pour devenir proportionnelle au revenu professionnel.

- **Congé pour maladie des enfants** : chaque parent doit avoir droit à 10 jours rémunérés par an (sur présentation d'un certificat médical) pour cause de maladie d'un enfant.



CONGÉS PARENTAUX

Favoriser la prise de congés parentaux par les pères c'est un instrument pour atteindre l'égalité parentale au sein du couple et permettre une meilleure articulation travail-famille entre hommes et femmes.

Oyofal Paj

Chômage : création d'un fonds rotatif au sein de la mutuelle

La pauvreté touche davantage les femmes, la solidarité est une solution pour améliorer leur condition.



Sénégal

OYOFAL PAJ - APROFES

la situation

- Au Sénégal, **il n'y a pas d'allocations de chômage**. Les mutuelles de santé servent de filet de protection grâce à des fonds rotatifs par exemple.

- **Grâce aux mutuelles, les femmes commencent à avoir plus de moyens financiers.** Elles peuvent saisir de nouvelles opportunités. Cela entraine qu'elles prennent plus en charge les dépenses familiales. Les hommes sont de moins en moins présents.

- **Les femmes ont peu accès au travail formel** car elles ont souvent moins accès à l'instruction. Elles travaillent donc essentiellement dans le secteur informel.
  Le travail informel comprend entre autres : le commerce, la production artisanale, mais également le travail agricole. Beaucoup d'activités de production sont assurées par les femmes (par exemple, le maraî-chage).

- Beaucoup de femmes travaillent très tôt le matin, elles courent des risques parce qu'il fait encore sombre (ce qui favorise les risques d'agressions sexuelles).

- En plus du travail informel, **elles assument toujours une grande par-tie des tâches domestiques.**

- **Peu de maris acceptent le travail de leur femme à l'extérieur.**



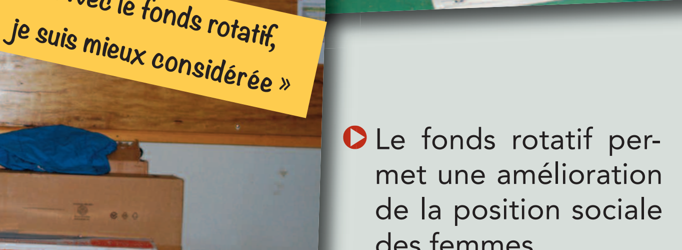
LES STRATÉGIES

- **Mise en place d'un fonds rotatif, au sein de la mutuelle de santé.** Le fonds rotatif est une somme d'argent (issue de l'épargne de toutes les membres) prêtée tour à tour à chacune des membres. Après avoir mené une activité productive, la bénéficiaire rembourse la somme, augmentée d'un léger intérêt.

« Avec le fonds rotatif, je m'acquitte de mes cotisations »

- Les femmes n'ont pas les garanties pour accéder aux crédits ; **grâce au fonds rotatif, les cautions sont solidaires et les taux d'intérêts sont plus bas** que ceux du marché.

- **Beaucoup de femmes ont accès au fonds rotatif** (pas seulement celles qui cotisent, création de nouveaux emplois,…).



« Avec le fonds rotatif, je suis mieux considérée »

- Le fonds rotatif permet une amélioration de la position sociale des femmes.

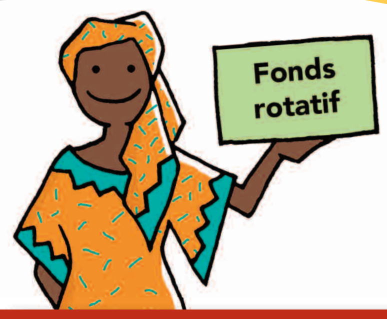
« Avec le fonds rotatif, j'ai ma place dans la famille »

- **Des formations techniques** (gestion d'entreprise, travail sur l'estime de soi) **ont été mises en place.** Celles-ci ont été déterminantes dans le processus d'émancipation de certaines femmes.

Le mouvement mutuelliste prend une place accrue dans le développement. Pas seulement dans le domaine de la santé, également dans le mouvement citoyen et dans l'interpellation de l'Etat sur ces revendications sociales. Actuellement, une fédération des mutuelles de santé est créée pour servir d'interlocuteur privilégié.

« Avec le fonds rotatif, je règle mes dépenses quotidiennes »

« Si tu es vue comme une femme engagée, tu as de l'influence sur d'autres femmes »



Grâce aux mutuelles et aux fonds rotatifs, les femmes participent plus aux ressources quotidiennes et sont mieux considérées dans leur famille et leur communauté.



FPS

Allocations familiales
ou politique familiale

Il y a un manque de places d'accueil pour les enfants.



Belgique

fps

la situation

- Actuellement, en Belgique le système des allocations familiales fait l'objet d'une réforme importante. C'est l'occasion pour les FPS de **réinterroger les politiques en direction des parents et des enfants et de réaffirmer leurs positions.** Une de leurs revendications prioritaires est l'accueil des enfants.

- En Belgique, on distingue **deux types d'accueil** d'enfants. **L'accueil de la petite enfance**, c'est-à-dire l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, et **l'accueil des enfants en âge scolaire**, mieux connu sous le nom d'accueil extrascolaire.

- En Fédération Wallonie-Bruxelles, **près de trois enfants** de moins de trois ans **sur quatre n'ont pas de place d'accueil.**

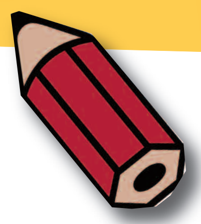
- Une politique d'accueil de l'enfance, ambitieuse et tenant compte du quotidien des parents, constitue un véritable projet de société.

- **L'accueil des enfants, est un outil d'égalité des chances pour tous les enfants**, pour l'épanouissement des plus petits et pour leur ouverture au monde et aux autres.

- C'est une solution pour **mieux articuler les vies, professionnelle et privée**, des parents.

- L'accueil des enfants offre la **possibilité pour les femmes d'accéder ou de rester sur le marché du travail** et donc de faire avancer notre combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.





LES STRATÉGIES

« Une place d'accueil pour chaque enfant ne devrait pas être un combat, c'est un droit ! »

- **Mener le plaidoyer politique** pour l'obtention d'une place d'accueil de qualité et financièrement accessible pour chaque enfant.

- **Sensibiliser le grand public** à la problématique de l'accueil et de la garde des enfants via des affiches, des brochures et une pétition. L'accueil doit être organisé, de qualité et accessible pour tous les enfants. Il s'agit d'un problème de société qui concerne tout le monde (parents, futurs parents, grands-parents, travailleurs, employeurs…) et toutes catégories socio-professionnelles confondues.

« L'accueil des enfants, c'est l'affaire de tous ! »

- **Faire pression au niveau politique** pour amener des changements concrets conduisant à une plus grande égalité entre hommes et femmes. En effet, trop souvent, la garde des enfants est considérée comme un problème qui concerne uniquement les femmes.



- **Sensibiliser les femmes** à l'importance d'être autonomes financièrement.

« L'accueil des enfants, c'est aussi une solution pour mieux articuler les vies, professionnelle et privée, des parents »

Construire des collaborations : avec les Mutualités Socialistes *Solidaris* et son secteur associatif, avec le syndicat FGTB wallonne, qui a une action directe dans le monde du travail, avec la FILE qui fédère les acteurs de l'accueil ...



Concrètement : les FPS organisent différents lieux d'accueil : écoles de devoirs, crèches, accueils extrascolaires, ateliers créatifs… mais aussi séjours de vacances et plaines de jeu pendant les périodes de congés scolaires.

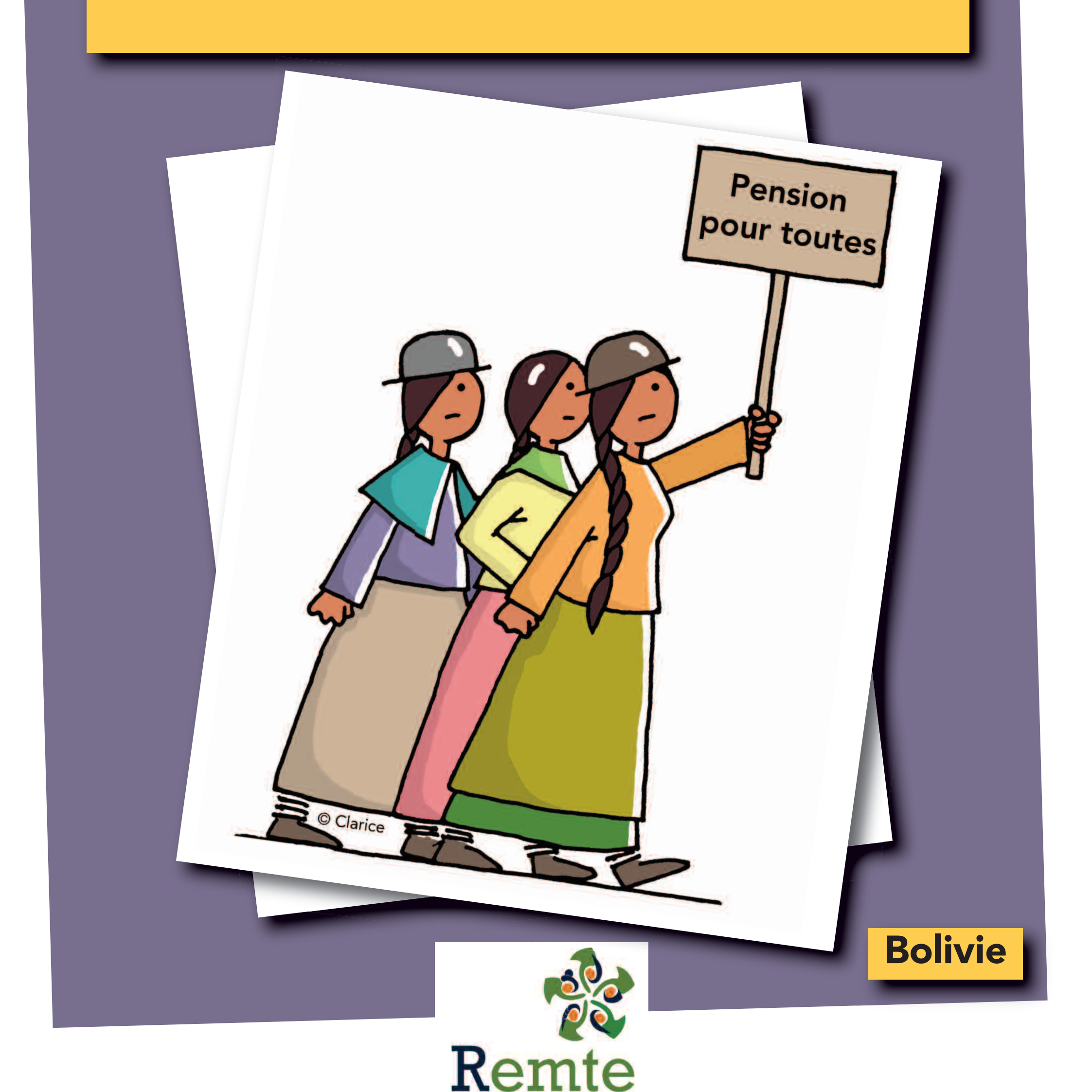
« L'accueil des enfants, c'est un « outil » d'égalité des chances pour tous les enfants, pour l'épanouissement des plus petits et pour leur ouverture au monde et aux autres »

Une place d'accueil de qualité et financièrement accessible pour chaque enfant, c'est la possibilité pour les femmes d'accéder ou de rester sur le marché du travail et donc de faire avancer le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Remte Bolivie

Pension : pour des lois sur les pensions en faveur des femmes !

Le système de pension bolivien, malgré les changements, reste défavorable aux femmes.



Bolivie

Remte
Red boliviana de mujeres
transformando la economía

la situation

- En 1997 le système bolivien de pension a été modifié. Le système antérieur était basé sur la solidarité, avec des apports des travailleurs et travailleuses, des employeurs et de l'Etat (système tripartite). **La loi de 1997 a mis en place un système de capitalisation individuelle** : les travailleurs doivent cotiser pour eux-mêmes.

- La loi de 1997 pose des **problèmes en termes de genre** :
  - **Seulement 22% des personnes assurées sont des femmes.**
  - La loi ne **prend pas en compte les travailleurs-euses informel-les**, or 77% des femmes travaillent dans le secteur informel pour 59% d'hommes.
  - Les cotisations se font en fonction du revenu. **Les femmes ayant généralement des revenus plus faibles, elles auront une pension plus faible.**
  - **La table de calcul des pensions prend en compte une espérance de vie** (particulièrement basse en Bolivie) différenciée **pour les hommes et pour les femmes** (estimée plus haute). Comme ces dernières ont déjà moins cotisé et qu'elles doivent diviser ce montant par un plus grand nombre de mois, leur pension mensuelle est beaucoup plus faible.
  - **Les femmes sans revenus extérieurs** et qui s'occupent de leurs enfants **n'ont pas droit à la pension.**

- **En 2010**, le gouvernement d'Evo Morales a voté une **nouvelle loi.** Malheureusement, le **système de capitalisation individuel est maintenu.**

  Voici quelques uns des **changements** obtenus :
  - Un pourcentage de participation patronale a été mis en place pour créer un **fonds solidaire** pour ceux qui disposent des pensions les plus basses.
  - La **table de calcul est uniformisée** pour les femmes et pour les hommes.
  - **Le droit à la pension est considéré comme un droit acquis et inaliénable** (même dans les cas de remariage).
  - **Pour les femmes ayant eu des enfants, 12 mois supplémentaires par enfant** (jusqu'à 3) **sont comptés pour leur pension**, soit 36 mois maximum.

LES STRATÉGIES

- REMTE Bolivie participe de façon active à la réforme des pensions.



- Ces changements dans la loi de 2010 ont été obtenus par REMTE et les associations de femmes :
  - Une table de calcul unique pour les hommes et les femmes au lieu d'une table de calcul différenciée.
  - Le supplément de 12 mois par enfant (jusque maximum 3 enfants).





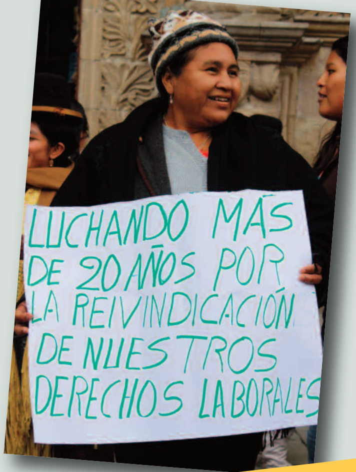
Cependant, REMTE regrette que cette nouvelle loi reconnaisse seulement les femmes dans leur rôle de mère et non pas par rapport à leur double journée de travail.

- REMTE a dénoncé les problèmes liés à cette loi dans les médias.

« Une reconnaissance du travail invisible des femmes doit être obtenue »

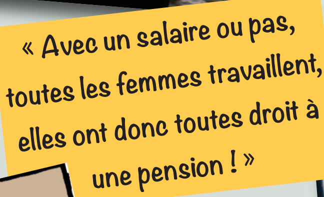
REMTE présente des propositions pour améliorer la loi en partant de la situation des femmes de la base. REMTE utilise plusieurs stratégies pour recueillir la parole de toutes et faire changer les choses.



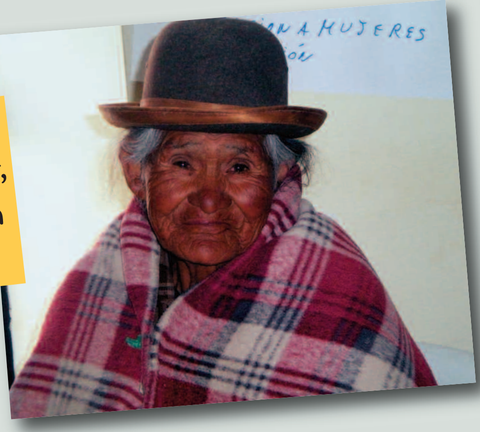


REMTE et les autres associations de femmes demandent toujours :

- le financement tripartite des pensions (Etat, employeurs et travailleurs).
- que les travailleurs-euses informel-les, temporaires, indépendants-es et d'autres types non repris dans la loi, soient inclus-es comme assuré-es.



Pension pour toutes



Le système actuel de pension en Bolivie défavorise les femmes. Elles devraient toutes avoir droit à une pension décente, quelque soit leur statut.

Les associations



SÉNÉGAL

Oyofal Paj est un réseau de mutuelles de santé créé dans la région de Kaolack au Sénégal en 2003.
Les mutuelles, gérées par des femmes, sont organisées en réseau qui appuie les initiatives des populations (surtout des femmes et des jeunes).

Ses objectifs sont :
- développer la solidarité et l'entraide entre les membres
- appuyer la prise en charge sanitaire des membres
- faciliter l'accès des membres aux soins sanitaires
- mener des actions de prévoyance des maladies
- réaliser un plaidoyer pour une « couverture santé élargie » au Sénégal.



BOLIVIE

REMTE Bolivie fait partie du Réseau latino-américain des Femmes pour une Transformation de l'Economie, actif dans 12 pays.

Ce réseau est composé d'organisations sociales, d'institutions, d'associations de femmes et de chercheuses. Il a pour mission de contribuer à une meilleure compréhension de l'économie par les femmes, de promouvoir des alternatives et de formuler des politiques économiques équitables et durables susceptibles d'améliorer la vie des femmes.

Ses objectifs sont :
- être un espace d'analyse, d'échanges, de communication et d'action politique
- renforcer la participation des femmes et des organisations sociales dans l'élaboration de politiques économiques prenant en compte les principes de justice, d'humanité, d'équité et de solidarité.



BELGIQUE

Les FPS (Femmes Prévoyantes Socialistes) militent et portent des revendications politiques pour une société plus égalitaire. Regroupant 11 régionales et plus de 200 groupes locaux, les FPS organisent de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les FPS, c'est aussi un réseau d'écoles de promotion sociale.

En tant que mouvement mutualiste, les FPS mènent des actions et militent contre les inégalités de santé.

Leurs objectifs sont :
- Informer et sensibiliser la société via leurs études et analyses, leurs campagnes de sensibilisation, leurs conférences ;
- Mobiliser la société civile et les politiques lors de leurs colloques et événements, via leurs revendications politiques ;
- Offrir des services de planning familial dans leurs centres de planning familial et centres IVG.

Ont collaboré à ce numéro :
Poupette Choque, Hanna Israël, Alicia Novis, Hélène Ryckmans, Noémie Kayaert
Traductions : Noémie Kayaert

Tous les numéros publiés de la revue Palabras sont accessibles en version pdf sur notre site web :
www.mondefemmes.org/publications/palabras.htm

Le Monde selon les femmes
Rue de la sablonnière, 18
B - 1000 Bruxelles - Belgique
Tél. 32 2 223 05 12
Fax 32 2 223 15 12
E mail : palabras@mondefemmes.org
Site web : www.mondefemmes.org



ISSN 1372 – 598X

Avec la collaboration de :



Oyofal Paj (Sénégal)



FPS (Belgique)



REMTE (Bolivie)

Palabras/Palabres est édité et diffusé avec l'aide et le soutien de :

- la Direction de la coopération au développement (Belgique) SPF Coopération
- le Ministère de la Communauté française de Belgique - Direction de l'égalité des chances
- la Fédération Wallonie-Bruxelles
- le CNCD 11.11.11
- TalithaKoum











Editrice responsable : Noémie Kayaert, 18 rue de la Sablonnière 1000 Bruxelles • Imprimé sur papier recyclé